Crématorium de Saint-Désir

Préfecture du Calvados
A l'attention de Monsieur le Préfet
1 Rue Daniel-Huet
14038 Caen Cedex 9

Paris, le 18 décembre 2024

Nos refs : 2024.12.AM
Affaire suivie par : Audrey MAIRE

Objet : Demande d'autorisation de création d'un crématorium à Saint-Désir

Monsieur le Préfet,

En date du 31 octobre 2023, la Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie a conclu avec la Société des Crématoriums de France un contrat de concession de service public ayant pour objet le financement, la construction et l'exploitation d'un crématorium situé sur la Commune de Saint-Désir pour une durée de vingt-huit (28) ans à compter de la date de notification du Contrat au Concessionnaire, date fixée au 3 novembre 2023. Le Contrat prévoit également une période effective d'exploitation de vingt-six (26) ans à compter de la date de mise en service du Crématorium.

Le 3 janvier 2024, la Société du Crématorium de Saint-Désir, dédiée à l'exploitation du crématorium, s'est substituée dans ses droits et obligations à la Société des Crématoriums de France en qualité de « Concessionnaire », conformément aux stipulations du Contrat.

Le projet sera réalisé en double maîtrise d'ouvrage : il prévoit la création du crématorium comprenant dix places de stationnement par le Concessionnaire ainsi que la création d'une aire de stationnement principale de soixante-dix places et d'une voie d'accès par la Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie.

Le périmètre du contrat de DSP comprend ainsi le Crématorium et l'ensemble des équipements et installations réalisés ou acquis par le Concessionnaire et nécessaires à la réalisation de l'objet du Contrat mais aussi l'entretien et la surveillance du parking principal de soixante-dix places dédiées au Crématorium alors même que le parking en question et la voie d'accès le reliant au Crématorium seront réalisés et financés par la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN) elle-même.

Dans ces conditions, nous vous sollicitons, conformément aux dispositions de l'article L.2223-40 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin d'obtenir l'autorisation de créer un crématorium sur la Commune du Saint-Désir.

Pour vous permettre d'apprécier toutes les composantes de ce projet en vue de la procédure d'autorisation, vous trouverez dans le présent pli notre dossier incluant :

- Une note de présentation sur le projet
- Un tableau des mesures de rejets atmosphériques
- Une présentation architecturale du projet
- Une note technique présentant le respect du projet vis-à-vis des prescriptions réglementaires
- Un extrait du règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) correspondant à la zone où est projeté le crématorium
- Une notice d'accessibilité
- Une notice de sécurité incendie
- Une documentation technique de l'appareil de crémation
- Un plan de situation permettant de situer le crématorium dans son environnement immédiat et d'apprécier notamment l'impact de son implantation sur le territoire de la commune
- Un Plan de situation permettant de situer le parking et la voie d'accès dans son environnement immédiat et d'apprécier notamment l'impact de son implantation sur le territoire de la commune
- Plan détaillé du parking et de la voie d'accès
- La Délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie en date du 27 janvier 2022 approuvant le choix d'un mode de gestion délégué pour la création et l'exploitation crématorium
- La Délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie en date du 28 septembre 2023 approuvant i) le choix de la Société des Crématoriums de France comme concessionnaire ; ii) le projet de contrat de concession et ses annexes
- Une copie du contrat de concession de service public accompagné de ses annexes
- Une copie du récépissé de notification du contrat de concession de service public
- Une copie de l'avenant n°1 au contrat de concession de service public
- Une copie du formulaire d'examen au cas par cas déposé
- La décision du préfet de la région Normandie du 25 janvier 2022 de soumission à la réalisation d'une étude d'impact (évaluation environnementale)
- Echanges de mails entre le Concessionnaire et la DREAL
- Le dossier complet des études réalisées
- Un résumé non technique de l'étude d'impact
- Un extrait Kbis de la Société du Crématorium de Saint-Désir

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information.

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre respectueuse considération.

Cédric TROUBOUL
Directeur Général Adjoint